



Aide à l'encadrement

Demande de subvention spécifique

Association :

Nom et prénom du cadre technique
bénéficiaire :

Nature et type du contrat de travail :

Durée du temps de travail hebdomadaire :

Activités et missions :

Pièces justificatives à fournir : contrat de travail, diplôme(s) d'encadrement sportif

Coût lié à cet emploi (salaire et charges) :

Montant de la subvention demandée :

Objectifs du Dispositif :

Pour répondre aux attentes des sportifs en matière de performance et d'excellence sportive, mais aussi pour être en capacité d'accueillir un grand nombre de licenciés, certaines associations ont recours à des encadrants professionnels diplômés Fédéraux ou/et d'Etat.

Afin d'aider à la pérennisation du poste, la mairie peut verser une aide sous certaines conditions. En contrepartie, le club mettra son éducateur à disposition des Tickets Sport-Culture-Nature, en proportion de l'aide reçue.

Critères et dotations

Le club s'engage à participer, par la mise à disposition de l'un de ses cadres diplômés, aux opérations Tickets Sport-Culture-Nature

| | | | |
|--------------------------|------------|-------------|------------|
| 9.200 euros (plafond) | 8 semaines | 4.600 euros | 4 semaines |
| 8.050 euros | 7 semaines | 3.450 euros | 3 semaines |
| 6.900 euros | 6 semaines | 2.300 euros | 2 semaines |
| 5.750 euros | 5 semaines | 1.150 euros | 1 semaine |

Lors d'une première demande, l'aide ne pourra être supérieure à **1.150 €**.

Lors d'une demande d'aide supérieure, hors plafond, le montant sera limité à **1.150 €**

Une demande tous les 2 ans, priorité sera donnée aux premières demandes.

En cas de dossiers de demande équivalents, priorité sera donnée au club comptant le plus de licenciés.

Cette demande est à renouveler chaque année sportive